

L'Indépendant, 13/05/24

La flamme olympique dans les Pyrénées-Orientales : le plan sécurité de la préfecture



La flamme olympique sera dans les Pyrénées-Orientales ce mercredi 15 mai. MAXPPP - LUDOVIC MARIN / POOL

La préfecture des Pyrénées-Orientales dévoile son Plan Flamme Olympique dans les Pyrénées-Orientales, ce mercredi 15 mai.

"Ce mercredi 15 mai, plus de 1000 policiers, gendarmes et agents des polices municipales des villes traversées par le Relais de la Flamme seront mobilisés pour assurer la sécurité, renforcés par un appui de l'opération Sentinelle. Au vu de l'affluence attendue, les sapeurs-pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours se tiendront en posture renforcée afin de faire face à une augmentation potentielle des besoins de secours aux personnes. 36 bénévoles des différentes associations de sécurité civile du département seront présents sur les sites pour assurer le secours aux personnes", annonce la préfecture des Pyrénées-Orientales.

Thierry Bonnier, préfet des Pyrénées-Orientales, a par ailleurs décidé d'activer le Centre Opérationnel Départemental (COD) tout au long de la journée du 15 mai 2024 afin de coordonner l'action de l'ensemble des services de l'État et de ses partenaires.

L'évènement implique les mesures de sécurisation suivantes

- Est interdit l'accès au massif du Canigou du 14 mai à 17h au 15 mai à 10h,

pour toutes les personnes qui ne font pas partie du dispositif de sécurité de la Flamme

- Sont interdites dans l'ensemble des communes traversées par la Flamme Olympique les manifestations à caractère revendicatif non déclarées, 1h avant le passage de la Flamme Olympique et 30 minutes après le passage du convoi
- Sont interdits à la navigation et au mouillage les engins immatriculés et non immatriculés dans la baie et le port de Collioure de 13h à 17h le 15 mai 2024
- Est interdit le survol des aéronefs sans équipage à bord (drones), le mercredi 15 mai 2024, dans toutes les communes traversées par la Flamme aux horaires de passage du convoi

• Sont interdits, du mardi 14 mai 2024 à 22h au jeudi 16 mai 2024 à 8h et sur l'ensemble du département

- la cession, l'achat, la vente, le transport, la détention et l'usage des pétards et artifices de tous les types
- la vente, le port, le transport, sans motif légitime, de toutes les armes ainsi que d'objets pouvant constituer une arme par destination ;
- le transport, la détention et l'utilisation de bidons de carburant sauf pour les usages strictement réservés à un cadre professionnel.

Conseils à l'attention des spectateurs

- soyez vigilants, particulièrement sur les voies sans trottoir
- à l'approche du Relais de la Flamme : ne traversez pas la route, ne courez pas à côté des relayeurs, restez derrière les barrières de sécurité lorsqu'il y en a
- respectez les consignes des policiers et des gendarmes